

Le 28 Septembre 2004

**PROCES-VERBAL DE LA
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2004**

L'AN DEUX MILLE QUATRE , le 23 Septembre à 19 H, le Conseil Municipal d'Aubervilliers, convoqué le 16 Septembre 2004, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

Etaient présents :

Adjoint au Maire : MM. SALVATOR, MONINO, Mmes DUPUIS, CABADA-SALAZAR, MM. MAREST, FRANCOIS, VINCENT, Mmes GRARE, DERKAOUI, YONNET, MM. PLEE, ORANTIN, HEDJEM, Mlle MATHIS, MM. HAFIDI, KARMAN, Mme LATOUR.

Conseillers Municipaux : M. MONZAUGE, Mme BALU, MM. ROS, GARNIER, Mmes PEJOUX, SANDT, AHMED, MM. ROZENBERG, LECLUZE, Mmes NARRITSENS, DELALAIN, MM. AUGY, DIB, Mme KARMAN, M. AMOR, Mmes GONZALEZ-FRETUN, RATZEL, M. RICARD

Excusés :

M. DEL MONTE
M. RALITE
Mme. CARON
Mme. SAULNIER

Représentés par :

M. BEAUDET
M. PLEE
Mme. GRARE
M. SALVATOR

Excusés :

Mme. MOUALED
Mme. BUISSON
M. CAMPANA
Mme. BACHELET

Représentés par

Mme PEJOUX
Mme. DERKAOUI
Mme DELALAIN
M. AUGY

Absents : MM. REGAZZI – BERTRAND - PETROVIC - RUER .

Absente excusée : Mme GIULIANOTTI

Secrétaire de séance : Mme NARRITSENS

Question n° 149

Lecture et approbation des procès-verbaux des séances du 24 Juin 2004 et du 2 juillet 2004.

Approuve les procès-verbaux du 24 Juin 2004 et du 2 Juillet 2004.

Question n° 150

Adhésion d'une nouvelle collectivité au SIGEIF.

Approuve la délibération du Comité syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France portant sur l'adhésion de la commune Boussy St Antoine (Essonne) pour la compétence « gaz ».

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel d'Aubervilliers » s'étant abstenus.

Question n° 151

Marché d'entretien et de grosses réparations des bâtiments communaux. Approbation du projet de marché et de la procédure de passation.

Approuve le bilan global prévisionnel de l'opération citée en objet ainsi que la procédure adaptée (articles 26 et 28I du CMP) en vue de la passation d'un marché de type à bons de commande alloti et comportant les seuils suivants :

	Seuil mini	Seuil max
Lot 1 : maçonnerie	25.000 €	50.000 €
Lot 2 : étanchéité	15.000 €	30.000 €
Lot 3 : électricité	35.000 €	70.000 €
Lot 4 : peinture	25.000 €	50.000 €
Lot 5 : revêtement de sols	10.000 €	20.000 €

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel d'Aubervilliers » s'étant abstenus.

Question n° 152

Extension du groupe scolaire J. MACE. CONDORCET. Solde de la mission de maîtrise d'œuvre. Avenant de changement de répartition entre les co-traitants.

QUESTION RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR

Question n° 153

Création d'une école maternelle de 10 classes, d'un centre de loisirs maternel et d'un centre de loisirs élémentaire, rue des Cités. Approbation des modifications apportées au programme au bilan global prévisionnel et au plan de financement de l'opération.

Approuve les modifications ainsi apportées au programme, au bilan global prévisionnel et au plan de financement de l'opération citée en objet

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel d'Aubervilliers » s'étant abstenus.

Question n° 154

Marché relatif à la maintenance et au dépannage des installations de production thermique de 2004 à 2006. Avenant n°1 au lot n°2 (brûleurs, chaudières atmosphériques et accumulateurs d'eau chaude).

Autorise Monsieur le Maire à signer un avenant n°1 au marché passé pour l'opération citée en objet avec la société Dalkia.

A la majorité des membres du Conseil « les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

Question n° 155

Subventions « Contrat de ville » modification du plan de financement relatif à la création d'une classe et d'un dortoir à l'école J. PREVERT.

Approuve le nouveau plan de financement de l'opération citée en objet

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel d'Aubervilliers » s'étant abstenus.

Question n° 156

Construction de bâtiments modulaires pour la création de 3 classes dans les écoles M. BLOCH et R. DOISNEAU. Approbation du montant de l'opération.

Approuve le nouveau bilan global prévisionnel de l'opération citée en objet au montant de 270.889,22€.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel d'Aubervilliers » s'étant abstenus.

Question n° 157

Subvention au titre du FEDER pour l'aménagement des berges du Canal. Approbation d'un nouveau plan de financement.

Approuve le nouveau plan de financement annexé, de l'opération citée en objet.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus,

Question n° 158

Convention de mise à disposition par la ville d'Aubervilliers d'un terrain situé à Saint-Hilaire de Riez au profit d'Electricité de France cadastré I n°300.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition par la VILLE D'AUBERVILLIERS d'un terrain cadastré I n°300, situé à Saint Hilaire de Riez au profit d'ELECTRICITE DE FRANCE afin d'y installer un poste de transformation.

Accepte le versement par Electricité de France de 1000 €uros lors de la régularisation de l'acte authentique.

Question n° 159

Mission d'étude et de programmation sur les équipements publics du Landy.

Approuve le plan de financement.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions auprès des financeurs.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

Question n° 160

Attribution d'une subvention au GRETA Industriel 93 pour la réalisation du projet « Mobilisation autour d'un atelier de coupe couture » dans le cadre du contrat de ville 2004.

Accorde au Gréta Industriel 93 ,sis au Lycée Le Corbusier, 44 rue Réchossière à Aubervilliers une subvention de 3 000 euros pour la réalisation du projet « mobilisation autour d'un atelier coupe-couture ».

Question n° 161

Soutien aux activités du réseau de parents solidaires sur le quartier Quatre chemins/Villette. Attribution d'une subvention de 5000 euros à l'association Parenthèque pour l'année 2004.

S'engage pour les années 2004 à 2008 à soutenir le projet déposé par l'association Parenthèque dans la limite de la somme de 20 000 € ce montant incluant les sommes qu'elle sera amenée à engager au titre des charges locatives, conformément à la convention de mise à disposition de locaux, approuvée par la décision du Maire n° 83

Verse une subvention de 5 000 € à l'association Parenthèque pour l'année 2004.

Question n° 162

Signature de l'avenant n°9 à la convention portant création du Fonds Local d'Aide aux Jeunes adoptée par le Conseil Municipal du 29 Mars 1995.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 9 à la convention passée avec l'Etat et le Département le 29 Mars 1995.

Le dispositif du Fonds Local d'Aide aux Jeunes est reconduit pour l'année 2004 pour une dotation de 66 115 euros, dont la participation de la Ville fixée à 12 195,92 euros.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus .

Question n° 163

Convention n°03CHM0001 passée entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la ville d'Aubervilliers relative à la mise en œuvre de la prestation chèques mobilité. Année 2004

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département – représenté par le Président du Conseil Général – concernant le renouvellement de la mise en œuvre de la prestation chèques mobilité octroyée aux allocataires du Revenu Minimum d'Insertion, de leurs ayants droits et/ou de l'Allocation Parent Isolé, inscrits dans une démarche d'insertion, résidant sur la Commune.

La présente convention est conclue pour l'année 2004 avec validité jusqu'au 31 Janvier 2005.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

Question n° 164

Convention entre la ville d'Aubervilliers, l'association villes des musiques du monde et l'office municipal de la jeunesse et attribution d'une subvention en faveur de l'association villes des musiques du monde dans le cadre de l'édition 2004 du festival.

Approuve la convention entre la Ville d'Aubervilliers, l'association Ville des Musiques du Monde et l' Office Municipal de la Jeunesse,

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,

Il est alloué une subvention de 6.000 euros à l'association Villes des Musiques du Monde.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

Question n° 165

Attribution d'une subvention à l'association d'amitié Franco-Palestinienne d'Aubervilliers, Auber Palestine.

Accorde une subvention de 1 400 euros à l'association d'amitié Franco-Palestinienne d'Aubervilliers, Auber-Palestine, 3 bis, rue Bernard et Mazoyer, 93300 Aubervilliers,

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

Question n° 166

Demande d'autorisation de signer la convention de partenariat passée entre la ville d'Aubervilliers et l'association Aides Ile-de-France dans le cadre d'une action de réduction des risques liés à la consommation de drogues.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat passée entre la Ville d'Aubervilliers et l'Association Aides Ile-de-France pour la mise en œuvre d'une action de réduction des risques liés à la consommation de drogues.

Question n° 167

Demande de subvention auprès du Conseil Régional en matière de diagnostic « Saturnisme » en parties communes et privatives

Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional une subvention pour la réalisation de diagnostics en habitat ancien à hauteur de 146 diagnostics en parties privatives et 73 en parties communes. Cette dernière tranche pourra, suivant les demandes, être ultérieurement complétée par une deuxième.

Question n° 168

Versement d'une avance remboursable de 20000 euros au C.M.A. OMNISPORTS.

Attribue une avance remboursable de 20 000 euros à l'association du C.M.A. OMNISPORTS au titre de l'exercice budgétaire 2004.

Cette avance remboursable sera inscrite au BS 2004 en dépenses et recettes.

Question n° 169

Modification du POS. Règlement de la ZAC du Pont Tournant.

Approuve la modification du Plan d'occupation des sols telle que définie dans le dossier ci-annexé portant sur le règlement de zone de la ZAC du Pont Tournant

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R.123-25 du code de l'urbanisme.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" et M. DIB s'étant abstenus.

Question n° 170

9, rue de l'abeille : Projet de cession d'un terrain communal cadastré AP n°210 au profit de la SCI INFINIM.

Décide de céder à la SCI INFINIM le terrain communal de 46 m² situé 9, rue de l'Abeille à Aubervilliers, cadastré AP n° 210.

Effectue la cession au prix de 1 400 €

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" et M. DIB s'étant abstenus.

Question n° 171

Approbation du changement de statuts projeté par la société d'économie mixte locale SEM PACT 93.

Approuve les modifications statutaires projetées tendant à transformer la « SEM PACT 93 » en société à conseil d'administration et à rendre possible l'entrée de nouveaux actionnaires privés

Donne mandat à son représentant pour approuver les résolutions qui seront présentées dans ce sens à l'assemblée générale extraordinaire de la « SEM PACT 93 »

Désigne Mme Evelyne YONNET, en qualité d'administrateur représentant la commune au sein du futur conseil d'administration de la « SEM PACT 93 »

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un Nouvel Aubervilliers" et M.DIB s'étant abstenus.

Question n° 172

Restaurants scolaires. Approbation des nouveaux tarifs pour l'année 2005 concernant les enseignants et les hôtes de passage.

Fixe le prix du repas pour les enseignants à 4,35 € duquel sera déduit la subvention de 1,02 € dont peuvent bénéficier ceux dont l'indice est inférieur à 466.

Fixe pour les hôtes de passage, le prix à 4,35 € avant la déduction de la subvention éventuelle dont peuvent bénéficier ces personnels par leur employeur.

Ces tarifs entreront en vigueur le 3 janvier 2005.

Question n° 173

Approbation des nouveaux tarifs pour l'année 2005 : restaurants scolaires et goûters.

A compter du 3 janvier 2005 le barème suivant sera appliqué :

<u>Tranches quotient familial</u>	<u>Tarifs</u>
0 € à 100,00 €	0,65 €
100,01 € à 150,00 €	1,15 €
150,01 € à 200,00 €	1,55 €
200,01 € à 250,00 €	1,90 €
250,01 € à 350,00 €	2,25 €
350,01 € à 450,00 €	2,65 €
450,01 € à 600,00 €	3,10 €
600,01 € à 750,00 €	3,40 €
750,01 € à 900,00 €	3,60 €
900,01 € et plus	3,80 €
Sans ressource	3,15 €
Le goûter sera facturé	0,52 €

CAS PARTICULIERS

1. Familles sans ressource : application d'un tarif forfaitaire de 3,15 € révisable en commission sociale.
 2. Classes transplantées à Piscop : application d'un tarif forfaitaire de 2,25 € pour les familles ne bénéficiant pas déjà d'un tarif.
 3. Groupes d'élèves extérieurs aux écoles d'Aubervilliers : application du plein tarif de 3,80 €
-

Question n° 174

Personnel communal : Coordination petite enfance : crèche familiale : Approbation d'un contrat passé à compter du 1^{er} Octobre 2004 avec Madame OUKALA Samia, engagée en qualité d'assistante maternelle.

Autorise le Maire à signer à compter du 1^{er} Octobre 2004, pour une durée de 3 ans, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 3, de la loi du 26 Janvier 1984 précitée, le contrat passé avec :

Madame OUKALA Samia, engagée en qualité d'Assistante maternelle.

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat de recrutement.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel d'Aubervilliers » s'étant abstenus.

Question n° 175

Personnel Communal : coordination petite enfance crèche familiale : approbation d'un contrat passé à compter du 1^{er} octobre 2004 avec madame KAABACHE Nadia, engagée en qualité d'assistante maternelle.

Autorise le Maire à signer à compter du 1^{er} Octobre 2004, pour une durée de 3 ans, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 3, de la loi du 26 Janvier 1984 précitée, le contrat passé avec :

Madame KAABACHE Nadia, engagée en qualité d'Assistante maternelle.

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat de recrutement.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe “ Union pour un Nouvel d'Aubervilliers ” s'étant abstenus.

Question n° 176

Personnel Communal : Centre Municipal de Santé : Approbation d'un contrat passé à compter du 1^{er} octobre 2004 avec Monsieur DESAISSEMENT Michel, engagé en qualité de médecin spécialisé en dermatologie vénéréologie, au centre municipal de santé.

Autorise le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 3, de la loi du 26 Janvier 1984 précitée, pour une durée de 3 ans, un agent non titulaire pour exercer les fonctions de :

Médecin spécialisé en " Dermatologie vénéréologie "

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat de recrutement.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel d'Aubervilliers » s'étant abstenus.

Question n° 177

Personnel Communal : Service communal d'hygiène et de santé. Approbation d'un contrat passé à compter du 1^{er} octobre 2004 avec Madame GIRAUD Maria Del Pilar, engagée en qualité de médecin spécialisé en psychiatrie au service Communal d'hygiène et de santé.

Autorise le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 3, de la loi du 26 Janvier 1984 précitée, pour une durée de 3 ans, un agent non titulaire pour exercer les fonctions de :

Médecin spécialisé en Psychiatrie.

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat de recrutement tel qu'il est annexé à la présente délibération.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

Question n° 178

Personnel Communal : direction enfance, jeunesse et sports : création d'un poste d'adjoint au DGA du secteur enfance jeunesse et sports, à compter du 1^{er} octobre 2004.

Décide de créer à compter du 1^{er} Octobre 2004 un poste permanent d'Adjoint au Directeur Général Adjoint du secteur Enfance, Jeunesse et Sports ayant pour missions :

ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE :

- . Elaboration ou suivi des délibérations
- . Elaboration, coordination, gestion et suivi avec les services (des contrats temps libre, contrats enfance de la CAF),
- . Suivi de la convention PMI/Conseil Général

- . Mises à disposition des associations
- . Interface contrat de ville / services et associations du secteur
- . Elaboration des conventions

FINANCES

- . Discussion des budgets prévisionnels du secteur
- . Suivi et l'analyse budgétaire du secteur
- . Suivi et analyse budgétaire des associations
- . Suivi statistique des activités du secteur
- . Suivi trésorerie des associations et des subventions dépenses / recettes
- . Préparation des dossiers subvention en investissement
- . Valorisation des mises à disposition (DRH, services techniques, gestionnaire, etc...)

AUTRES MISSIONS :

- . Participation à tout dossier en fonction des demandes municipales (conventions, mises à disposition).

Dit que cet emploi ainsi créé relèvera du Cadre d'emplois des Attachés Territoriaux.

Dit que cet emploi créé a vocation pour être occupé par un fonctionnaire, toutefois au regard de la nature des fonctions et des besoins du service, cet emploi pourra être occupé par un agent non titulaire en l'absence de candidats fonctionnaires répondant au profil de poste.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

Question n° 179

Présentation du rapport d'activités de l'année 2003 du SIRESCO (Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective).

Prend acte du rapport d'activités du SIRESCO

Question n° 180

Rapport d'activité du SIGEIF pour le gaz, relatif à l'année 2003.

Prend acte du rapport d'activité du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France (année 2003)

Question n° 181

Signature de la convention entre la ville d'Aubervilliers et l'A.I.S.P.J.A. pour l'année 2004 dans le cadre de la convention avec l'A.G.E.F.I.P.H.

Approuve les termes de la convention entre la ville d'Aubervilliers et l'Association pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes et des Adultes d'Aubervilliers, pour l'année 2004.

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

A l'Unanimité, M. HEDJEM vice-président de l'A.I.S.P.J.A. n'a pas pris part au vote.

Question n° 182

Enquête publique relative aux installations classées pour la protection de l'environnement concernant la demande présentée par la Société "SARIA INDUSTRIES", à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter un centre de collecte et de transfert de matières d'origine animale, au 77 rue Charles Michels à Saint-Denis 93200.

Décide de donner **un avis défavorable** à cette demande d'autorisation

Question n° 183

Fixation des durées d'amortissement des biens renouvelables - liste complémentaire.

Complète ainsi la liste des immobilisations incorporelles concernant la durée d'amortissement

- frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révision des documents
d'urbanisme 10 ans
- frais d'insertion (non suivis de travaux) 5 ans
- réalisation d'un site Internet 2 ans

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » Monsieur DIB et Madame AHMED s'étant abstenus.

Question n° 184

Répartition sur 5 ans des subventions d'équipement.

Les subventions d'équipements versées aux tiers s'amortiront sur 5 années.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un Nouvel Aubervilliers" et M.DIB s'étant abstenus.

Question n° 185

Renouvellement d'un contrat de mise à disposition de fonds de la ligne de trésorerie DEXIA CLF Banque.

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Ville d'Aubervilliers décide de renouveler le contrat auprès de DEXIA CLF Banque pour l'ouverture de crédit de trésorerie d'un montant de 10 000 000 d'euros maximum aux conditions suivantes:

- durée : 12 mois
- index : EONIA / EURIBOR 1 mois
- marge : 0,075%
- commission d'engagement : 2 500.euros
- calcul des intérêts : sur une année de 360 jours
- périodicité de facturation des intérêts : mensuelle

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et de procéder aux opérations prévues dans ledit contrat avec DEXIA CLF Banque.

A la majorité des membres du Conseil, MM DIB et HAFIDI s'étant abstenus.

Question n° 186

Produits irrécouvrables : admissions en non valeur.

Modifie le montant indiqué dans la délibération n° 57 du 31/03/2004, qui devient 75 330,10 euros mandatés (au lieu de 75 940,23 euros).

Décide de l'admission en non valeurs d'un montant de 74 573,31 euros (4 756,03 + 69 817,28).

A la majorité des membres du Conseil, M.DIB s'étant abstenu.

Question n° 187

Approbation du procès-verbal de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 7/06/2004.

Approuve le procès-verbal de la C.L.E.C.T. en date du 07/06/2004, portant sur :

- l'évaluation provisoire du montant de la charge nette transférée à la Communauté d'agglomération afférente aux compétences Aménagement opérationnel, Habitat et Insertion pour un montant de 5 143 862 euros dont 1 621 858 euros déductibles de l'attribution de compensation versée à la Ville d'Aubervilliers à compter de l'exercice 2004.

- l'évaluation provisoire du montant des charges de gestion transférées de l'Espace Local d'Economie Solidaire et Sociale de Stains pour un montant de 70 624 euros.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Faire mieux à Gauche" et M.DIB ayant voté contre, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" et Melle Ahmed s'étant abstenus.

Question n°188

Déclaration de l'urgence

Déclare l'urgence pour la mise à l'ordre du jour de la question n°189 :

Versement d'une subvention aux sinistrés des Caraïbes.

Question n°189

Versement d'une subvention aux sinistrés des Caraïbes.

Dans le cadre de la solidarité avec les sinistrés des Caraïbes, la Commune d'Aubervilliers, suite à de très violents cyclones, alloue une subvention aux associations suivantes :

- Croix Rouge : 3 000 euros
 - Secours Catholique : 3 000 euros
 - Secours Populaire : 3 000 euros
-

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 21 h 45